



Puis-je refuser de me présenter à une convocation avec un médiateur ?

Par **Joséphine02**, le **29/05/2019** à **11:58**

Bonjour Maître,

Litige me concernant avec une adhérente dans une association bénévole.

Notre présidente nous a mis devant un conciliateur concernant une affaire niveau "maternelle" !

suis-je obligée de me présenter sachant qu'en plus cette présidente m'a humiliée avec cette démarche

alors que je suis de surcroît animatrice bénévole dans cette association, que l'autre personne a tenu des

propos diffamatoires à mon encontre et que je suis accusée de "suspicion de vol" ?

Mes salutations respectueuses,

Jocelyne

Par **Visiteur**, le **29/05/2019** à **15:29**

Bonjour

Passer par un conciliateur de justice est le meilleur moyen de régler un litige à ce niveau, ne pas vous présenter n'arrêtera pas l'affaire et sera en votre défaveur...